



**L'école aussi mérite
mieux que l'austérité**



CTsD 7 avril 2015

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous nous interrogeons sur vos intentions pour la carte scolaire 2015.

En effet, notre département s'est vu attribuer une dotation de 10 postes, quand il en faudrait au bas mot dix fois plus pour répondre aux besoins sur le terrain.

En outre, nous n'ignorons pas que cette dotation a été faite au titre de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire... Madame la Ministre dit :
« La nouvelle éducation prioritaire, c'est plus de moyens humains et financiers au service de la réussite de tous les élèves, une pédagogie repensée, une école plus accueillante pour les parents.

La nouvelle éducation prioritaire, c'est une nouvelle carte des réseaux pour que ce soient les territoires qui en ont le plus besoin qui bénéficient de cette mobilisation exceptionnelle.

La nouvelle éducation prioritaire, c'est plus de justice sociale. »

Quid de ces belles intentions, quand on sait que pour les 20 écoles des deux réseaux savoyards, il faudrait déjà 22 postes au moins pour assurer les décharges des enseignants en REP+, et baisser les effectifs par classe en fixant les seuils à 23 et 20 en moyenne... sans parler donc de création de postes « plus de maîtres que de classes » dans toutes les écoles en éducation prioritaire, maternelles comprises. Allez-vous baisser ces seuils ? Envisagez-vous de poursuivre « l'effort » du dispositif « plus de maîtres que de classes » en maternelle ?

Assurer la décharge de service à laquelle les enseignants du REP+ auront légitimement droit vous demandera d'engager au moins 3 ETP.

La dotation ne permettra donc pas de baisser les actuels seuils en vigueur, déjà beaucoup trop élevés.

Comment allez-vous assurer les nouvelles décharges de direction des 101 écoles de 3 classes ? Cela nécessitera 6 ETP.

Comment espérez-vous améliorer concrètement la situation du remplacement ? Avoir refusé des temps partiels pour récupérer 15 ETP va dégrader encore plus les conditions de travail de nos collègues, et cela ne permettra pas de répondre à la crise du remplacement quand on sait que malgré l'embauche de 19 contractuels, les circonscriptions continuent de fonctionner « en négatif ». C'est plus de 50 postes qu'il faudrait pour cela ! Et tout en permettant aux enseignants de travailler sereinement.

Et tout cela, sans compter qu'il n'y a toujours pas eu le rattrapage des 23 suppressions de postes de 2011, mais une démographie en hausse. Autant dire pas de possibilité d'amélioration sur le plan de la scolarisation des moins de 3

ans, pour les RASED, etc.

Au passage, nous notons une désertification des fonds de vallée. La démographie de notre département se concentre de plus en plus sur les villes. Nous vous demandons de garder une attention particulière sur ces petites écoles avec des classes à 4 voire 5 niveaux de plus en plus fréquemment.

Enfin, on nous annonce le même nombre de PES « alternant » que cette année. Qu'adviendra-t-il des PEMF « externalisés », puisqu'il n'en est pas fait mention dans le document de travail ? Envisagez-vous de renouveler ce dispositif ?

Pour terminer,

- la question de la réouverture de l'école de Montricher Albanne le Bochet sera-t-elle abordée ?
- quand recevra-t-on les documents de travail concernant les rythmes scolaires, pour le CDEN
- quand serez-vous en mesure de nous fournir la liste des mi-temps réservés pour les PES ?